

Conseil Communautaire du 29 mars 2017

Compte rendu

Le Conseil Communautaire se déroule à la salle des fêtes de Pontailleur-sur-Saône.

Marie-Claire Bonnet-Vallet déclare la séance ouverte à 18 h 30 en présence de l'assemblée composée de 43 conseillers communautaires titulaires dont 9 ont reçu pouvoir et de 2 conseillers communautaires suppléants.

Elle remercie Monsieur le Maire pour son accueil.

Conseillers titulaires présents : Serge Perron, Sylvie Bailly, Jacques-François Coiquil, Jacques Combépine, Valérie Engelhard, Corinne Fournet, Claude Lapostolle, Martine Lassagne, Fabrice Vauchey, Mohammed Zrizou, Hugues Antoine, Michel Sordel, Daniel Dion, Bernadette Thiebaut, Michel Couturier, Christel Dooze, Patrice Béché, Dominique Girard, Jean-Claude Malou, Christophe Bringout, Alain Brancourt, Viviane Nebout, Murielle Dumont, Gérard Sturer, Denis Ciccardini, Daniel Maureille, Patrick Ryser, Jean-Paul Delfour, Philippe Deveaux, Daniel Maréchal, Joël Abbey, Marie-Claire Bonnet-Vallet, Gérard Picci, Jean-Paul Vadot (jusqu'à 19h30), Jean-Paul Morizot, André Petitjean, Dominique Gille, Sébastien Sordel, Jean-Claude Roux, Anne-Lise Lorain, Cédric Vautier, Bruno Lorenzon.

Conseillers titulaires absents : Emilia De Matos, David Grandvalet, Anna Grapsa-Papadatos, Michelle Lagnien, Raoul Langlois, Marie-Christine Lolliot, Daniel Méry, Jean-Paul Moindrot, Nathalie Roussel, Bernard Hacquin, Martine Armand, Franck Deloy, Jean-Louis Domatti, Jean-Paul Vadot (à partir de 19h30), Colette Lenoble, Jean Rousseau.

Conseillers suppléants présents dotés du droit de vote : Didier Pichet (suppléant de Bernard Hacquin), Marie-Pierre Dilly (suppléante de Colette Lenoble),

Conseillers titulaires représentés : Emilia De Matos (procuration à Jacques-François Coiquil), Anna Grapsa-Papadatos (procuration à Corinne Fournet), Michelle Lagnien (procuration à Valérie Engelhard), Raoul Langlois (procuration à Jacques Combépine), Marie-Christine Lolliot (procuration à Martine Lassagne), Daniel Méry (procuration à Mohamed Zrizou), Jean-Paul Moindrot (procuration à Claude Lapostolle), Martine Armand (procuration à Alain Brancourt), Franck Deloy (procuration à Philippe Deveaux), Jean-Paul Vadot (procuration à Jean-Claude Malou à partir de 19h30),

Secrétaire de séance : Dominique Girard

Joël Abbey accueille les conseillers communautaires en rappelant les réalisations de la Communauté de communes du Canton de Pontailleur sur Saône avec notamment le développement des services enfance-jeunesse et la création d'une maison des services.

Il souligne l'importance du moment puisque la CAPVDS va se doter de son 1^{er} budget. Il conclut sur la nécessité de bien garder à l'esprit que la Communauté de communes est au service de la population ce qui implique de ne pas réduire les services qui lui sont apportés.

Marie-Claire Bonnet Vallet indique qu'elle partage cette vision. La réunion de ce soir va être un moment important puisqu'elle marque la fin de la phase de préparation budgétaire. Elle remercie tous les élus qui s'y sont impliqués. Elle rappelle les prochaines échéances (compétence GEMAPI, décisions sur le service périscolaire, étude sur la fiscalité professionnelle unique) et la mise en place d'un dispositif de suivi de la fusion en lien avec les vice-présidents, le DGS et le pôle ressources pour veiller à son impact sur les agents.

QUESTION N° 1
Adoption du compte rendu de la séance du 9 mars 2017

Mohammed Zrizou demande qu'il soit indiqué qu' « il a regretté que le travail relatif au document unique n'ait pas été mené à son terme » et non l'absence d'embauche du stagiaire (p. 9)

Après en avoir rappelé les éléments essentiels et apporté cette correction, la Présidente soumet au vote :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

QUESTION N° 2
Compte rendu des délégations de la Présidente

Le Conseil Communautaire prend acte des délégations.

QUESTION N° 3
Adhésion à l'ASCOMADE

Marie-Claire Bonnet Vallet rappelle que l'ASCOMADE (*Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement*) est un réseau de collectivités territoriales.

Régie par la loi de 1901, cette association est à but non lucratif et d'intérêt général. Depuis 1987, elle œuvre pour un triple objectif :

favoriser l'échange d'informations et d'expériences,
conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques,
réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

Elle travaille notamment sur les domaines de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales en proposant à ses membres une veille technique et réglementaire, des groupes d'échanges, des sessions d'information et d'échanges, des visites, des outils d'aides à la décision ou encore la conduite d'opérations pilotes mutualisées.

Forte de sa connaissance des acteurs de terrain et de son contact permanent avec les élus et services de ses adhérents, l'ASCOMADE propose aussi un accompagnement opérationnel dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Pour l'eau et l'assainissement, le montant de la cotisation serait de 770 euros pour 2017.

Compte tenu du travail à mener sur ces thématiques avec des transferts de compétences prévus pour le 1^{er} janvier 2020, il apparaît pertinent de s'appuyer sur l'expertise de cette association.

Compte tenu de ses délégations, la Présidente propose la candidature de Philippe Deveaux, conseiller communautaire délégué aux études prospectives GEMAPI, eau et assainissement.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **adhérer à l'ASCOMADE à compter du 1^{er} avril 2017 pour les domaines « Eau potable » et « Assainissement / Eaux pluviales »**

- **autoriser la Présidente à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier**
- **Désigner Philippe DEVEAUX en tant de délégué titulaire à l'ASCOMADE**

QUESTION N° 4

Compte de gestion 2016 du budget principal, des budgets annexes et des budgets à autonomie financière

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant le bien-fondé des opérations :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver le compte de gestion 2016 du budget principal, des budgets annexes et des budgets à autonomie financière de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône et de la Communauté de Communes du Canton de Pontailier sur Saône établi par le receveur, et de préciser que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

QUESTION N° 5

Compte administratif 2016 du budget principal, des budgets annexes et des budgets à autonomie financière

Marie-Claire Bonnet Vallet rappelle que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin :

- *d'une part*, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- *d'autre part*, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections d'investissement et de fonctionnement. L'état des dépenses engagées non mandatées est établi à partir de la comptabilité des dépenses engagées.

Le compte administratif constitue une photographie exhaustive des réalisations budgétaires. Il permet de mesurer l'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser les politiques et les projets communautaires. C'est également l'occasion de comparer les prévisions aux réalisations et d'apprécier la situation financière de la communauté de communes.

Jacques Combepine relève une contradiction avec le DOB concernant le projet de bâtiment à Pontailier sur Saône. En effet, le DOB évoque un emprunt contracté mais celui-ci ne figure pas dans le compte administratif.

Marie-Claire Bonnet-Vallet précise qu'elle a signé le contrat d'emprunt en janvier 2017, en application d'une décision prise par l'ex CCCPS fin 2016.

**Vu les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressés par le comptable,
Considérant que la Présidente a quitté la salle et qu'Alain Brancourt a été désigné pour présider au vote**

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Adopter le compte administratif 2016 du budget principal, des budgets annexes et des budgets à autonomie financière dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**
- **Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
- **Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.**

QUESTION N° 6
Résultats 2016 sur les budgets 2017

Marie-Claire Bonnet Vallet présente les résultats 2016.

Mohammed Zrizou souligne que le résultat du budget secrétariat de mairie n'intègre pas une écriture d'environ 174 000 euros. Marie-Claire Bonnet Vallet rappelle que ceci était expliqué dans le DOB et repris dans la note de synthèse.

Une modification est apportée sur le budget ZAC où un décalage entre lignes s'était glissé (voir la modification ci-dessous).

- Budget principal

Les résultats 2016 du budget principal (Auxonne) attestés par le comptable public sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	48 957.11	0.00	- 33 849.47	15 107.64
FONCTIONNEMENT	644 131.55	0.00	391 355.72	1 035 487.27
Total	693 088.66	0.00	357 506.25	1 050 594.91

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	15 107.64
Restes à réaliser en dépenses	5 395.00
Restes à réaliser en recettes	0.00
Besoin de financement (résultat réel)	- 9 712.64

Les résultats 2016 du budget principal (Pontailier) attestés par le comptable public sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	91 426.63	0.00	- 17 891.82	73 534.81
FONCTIONNEMENT	333 998.69	0.00	- 181 683.76	152 314.93
Total	425 425.32	0.00	- 199 575.58	225 849.74

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	73 534.81
Restes à réaliser en dépenses	0.00
Restes à réaliser en recettes	0.00
Besoin de financement (résultat réel)	- 73 534.81

A l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte le résultat 2016 (Auxonne et Pontailier cumulé) du budget principal sur 2017 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Fonctionnement	1 187 802.20
Affectation au besoin de financement c/1068	0.00
Affectation en report à nouveau investissement c/001	88 642.42
Affectation en report à nouveau fonctionnement c/002	1 187 802.20

- Budget annexe du Funérarium

Les résultats 2016 du budget annexe du Funérarium attestés par le comptable public sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	6 325.79	0.00	- 9 883.51	- 3 557.72
EXPLOITATION	26 297.61	0.00	- 86.04	26 211.57
Total	32 623.40	0.00	- 9 969.55	22 653.85

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	- 3 557.72
Restes à réaliser en dépenses	1 281.50
Restes à réaliser en recettes	0.00
Besoin de financement (résultat réel)	4 839.22

A l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte le résultat 2016 du budget annexe du Funérarium sur 2017 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Exploitation	26 211.57
Affectation au besoin de financement c/1068	4 839.22
Affectation en report à nouveau investissement c/001	-3 557.72
Affectation en report à nouveau Exploitation c/002	21 372.35

- **Budget annexe Secrétariat**

Les résultats 2016 du budget annexe Secrétariat attestés par le comptable public sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
FONCTIONNEMENT	27 905.06	0.00	175 279.27	203 184.33
Total euros	27 905.06	0.00	175 279.27	203 184.33

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	0
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0
Besoin de financement (résultat réel)	0

A l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte le résultat 2016 du budget annexe de la Secrétariat sur 2017 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Fonctionnement	203 184.33
Affectation au besoin de financement c/1068	0.00
Affectation en report à nouveau investissement c/ 001	0.00

** étant rappelé qu'une écriture comptable d'environ 174 000 euros du budget annexe au budget général n'a pas été réalisée fin 2016 (rappels du DOB)*

- **Budget annexe Zone d'Aménagement Concerté (ex CCAVDS – projet Villers les Pots – Tillenay)**

Les résultats 2016 du budget annexe de la ZAE attestés par le comptable public sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-176 627.31	0.00	- 6 497.66	- 183 124.97
FONCTIONNEMENT	148 995.22	0.00	25 760.85	174 756.07
Total euros	- 27 632.09	0.00	19 263.19	- 8 368.90

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	- 183 124.97
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0
Besoin de financement (résultat réel)	0

A l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte le résultat 2016 du budget annexe de la Zone d'Aménagement Economique sur 2017 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Fonctionnement	174 756.07
Affectation au besoin de financement c/1068	0.00
Affectation en report à nouveau investissement c/ 001	- 183 124.97

- **Budget annexe Zone d'Aménagement Economique (ex CCCPS – ZAE de Vonges)**

Les résultats 2016 du budget annexe de la ZAC attestés par le comptable public sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-100 326.76	0.00	0.00	- 100 215.76
FONCTIONNEMENT	63 972.45	0.00	0.00	63 972.45
Total euros	- 36 243.31	0.00	0.00	- 36 243.31

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	- 100 215.76
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0
Besoin de financement (résultat réel)	0

A l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte le résultat 2016 du budget annexe de la Zone d'Aménagement Concerté sur 2017 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Fonctionnement	63 972.45
Affectation au besoin de financement c/1068	0.00
Affectation en report à nouveau investissement c/ 001	- 100 215.76

- **Budget à autonomie financière Environnement-Déchets**

Les résultats 2016 du budget environnement-déchets attestés par le comptable public sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	- 30 220.70	0.00	35 538.46	5 317.76
EXPLOITATION	432 338.39	87 097.70	170 041.53	515 282.22
Total euros	402 117.69	87 097.70	205 579.99	520 599.98

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	5 317.76
Restes à réaliser en dépenses	221 979.22
Restes à réaliser en recettes	200 000.00
Besoin de financement (résultat réel)	16 661.46

A l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte le résultat 2016 du budget environnement-déchets sur 2017 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Exploitation	515 282.22
Affectation au besoin de financement c/1068	16 661.46
Affectation en report à nouveau Exploitation c/002	498 620.76

- Budget à autonomie financière Office du tourisme

Les résultats 2016 du budget Office du tourisme attestés par le comptable public sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
FONCTIONNEMENT	1 063.10	0.00	849.35	1 912.45
Total euros	1 063.10	0.00	849.35	1 912.45

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	0
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0
Besoin de financement (résultat réel)	0

A l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte le résultat 2016 du budget annexe de la Office du tourisme sur 2017 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Fonctionnement	1 912.45
Affectation au besoin de financement c/1068	0.00
Affectation en report à nouveau investissement c/ 001	0.00

QUESTION N° 7

Vote des taux moyens pondérés cibles de la fiscalité directe

Fabrice Vauchey détaille la situation fiscale 2016 des EPCI, rappelle les besoins de financements identifiés lors du DOB et explique les mécanismes de lissage des taux et la stratégie retenue par la Commission « RH – finances – moyens généraux ».

Marie-Claire Bonnet Vallet souligne que la durée de lissage de 6 ans présente également l'intérêt de se répartir entre 2 mandats.

Gérard Picci demande pourquoi un lissage sur 12 ans n'a pas été retenu. Marie-Claire Bonnet Vallet souligne le problème de lisibilité lié à l'augmentation de la durée de lissage.

Dominique Girard indique partager cette analyse mais s'interroge sur l'augmentation des taux en 2017, qu'il estime insuffisante au vu des compétences qui se dessinent et qui sont difficiles à anticiper (GEMAPI, eau et assainissement, ...).

Joël Abbey complète avec le périscolaire.

Marie-Claire Bonnet Vallet note que ce besoin de vigilance a été partagé par la commission finances. Elle rappelle les impacts budgétaires évalués dans le DOB, la prospective budgétaire réalisée par Stratorial Finances et leur conclusion invitant à reconstruire une surface financière. L'arbitrage à environ + 600 000 euros de recettes fiscales répond aussi à une volonté d'aller dans le sens du redevable mais elle rappelle qu'il est aussi lié à la nécessité de prendre des décisions sur le plan d'actions enfance-jeunesse.

Claude Lapostolle fait art de son désaccord sur la méthode puisqu'il est proposé de voter la fiscalité avant de débattre du budget. Il s'interroge sur le financement de l'investissement du projet de bâtiment à Pontailier sur Saone. Il ne comprend pas pourquoi la contribution de 100 000 euros au projet du Vannois porté par la Ville d'Auxonne est inscrite au BP 2017 alors qu'il a été indiqué que cette somme ne serait pas sollicitée cette année.

Il demande également quel sera le devenir du régime fiscal en 2018 et se déclare opposé au fait de se donner une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire. Pour lui, il faut se tenir au besoin de financement identifié pour 2017, à savoir environ 400 000 euros.

Marie-Claire Bonnet Vallet rappelle que le souci du contribuable est partagé par tous. Il ne s'agit pas de créer un matelas mais de financer des compétences qui arrivent et notamment la GEMAPI dès le 1^{er} janvier 2018. De plus, la proposition est le fruit d'une large concertation notamment au sein de la Commission Finances, à laquelle elle réinvite les élus à venir siéger.

Elle informe qu'une réunion de travail avec Raoul Langlois et Jacques Combepine a eu lieu et regrette qu'ils n'aient pas fait part de ces remarques à cette occasion.

Fabrice Vauchey et Marie-Claire Bonnet Vallet apportent une réponse aux points suivants :

- La contribution au Vannois : l'inscription au budget est conforme au contenu de la convention signée fin 2016. Pour modifier l'inscription budgétaire, il faudrait au préalable modifier la convention par avenant.
- Le projet de bâtiment à Pontailier sur Saone : il est financé par un emprunt de 90 000 euros qui correspond au reste à financer. Celui-ci n'a pas été traduit sur les maquettes budgétaires et ce point va donc être rectifié.

Jacques Combepine note donc que le besoin de financement doit donc être réduit de 90 000 euros.

Dominique Girard souligne qu'il ne faut pas raisonner seulement sur 2017 et il note la tendance baissière des résultats de fonctionnement des budgets principaux des 2 anciens EPCI. Il ne s'agit pas d'attendre d'être au pied du mur pour agir.

Marie-Claire Bonnet Vallet insiste sur le fait que le budget 2017 est aussi une projection sur les 3 prochaines années pour lesquelles elle ne souhaite pas de nouvelle hausse d'impôts. Elle rappelle que construire un budget implique une prudence et donc une forme de pessimisme sur les dépenses et les recettes.

Claude Lapostolle réitère sa demande de se contenter de 400 000 euros.

Jacques Combepine affirme que la compétence eau-assainissement n'aura pas d'impact puisque les budgets devront être équilibrés par le redevables. Alain Brancourt rappelle que cette obligation ne concerne que les communes de plus de 2 000 habitants.

Marie-Claire Bonnet Vallet rappelle que ce sont elles qui composent en grande majorité la CAPVDS.

Mohammed Zrizou regrette les invitations récurrentes de la Présidente à participer aux commissions, dans lesquelles tout le monde ne peut pas siéger.

Marie-Claire Bonnet Vallet rappelle que les 100 000 euros à verser à la Ville d'Auxonne pour les travaux du Vannois représentent 5 points de fiscalité. Et que cette contribution constitue

une dépense de fonctionnement qui ne saurait être financée par l'emprunt, contrairement à ce qui est demandé par Jacques Combepeine.

Mohammed Zrizou indique que pour lui, le budget proposé traduit le fait que la décision sur le devenir de la compétence périscolaire a déjà été prise et qu'elle sera donc conservée. Sinon pourquoi en intégrer le coût ?

Marie-Claire Bonnet Vallet s'étonne en rappelant que le périscolaire territorialisé sur l'ex CCAVDS est une réalité aujourd'hui. Le choix sera fait pour la rentrée de septembre 2018 et d'ici là, il faut bien financer cette compétence.

Vu l'annexe descriptive sur la fiscalité

Vu les échanges lors du débat d'orientations budgétaires

Vu la commission « RH, finances et moyens généraux » du 22 mars

Vu les réunions informelles des vice-Présidents et conseillers communautaires délégués

A la majorité (12 voix contre), le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Fixer les taux cibles suivants**

	Taux moyens pondérés cibles	Produit attendu
Taxe d'Habitation	4.51	1 205 451
Taxe Foncière sur le Bâti	4.53	998 210
Taxe Foncière Non Bâti	9.14	124 445
Cotisation Foncière des Entreprises	4.75	330 382
	Total	2 658 489 <i>Soit un produit supplémentaire d'environ 582 000 euros</i>

QUESTION N° 8

Durée de lissage des taux et adoption des taux de fiscalité 2017

Vu l'annexe descriptive sur la fiscalité

Vu les échanges lors du débat d'orientations budgétaires

Vu les réunions informelles des vice-Présidents et conseillers communautaires délégués

Vu la commission « RH, finances et moyens généraux » du 22 mars

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a délibéré pour :

- **Fixer pour chacune des taxes une durée de lissage des taux de 6 ans soit un lissage achevé lors du vote des taux 2022**
- **Fixer les taux de fiscalité territorialisée applicables en 2017**
 - o Taxe d'habitation
 - secteur CCCPS : 3.40%

- secteur CCAVDS : 5.08%
 - Taxe foncière sur le bâti
 - secteur CCCPS : 2.98%
 - secteur CCAVDS : 5.38%
 - Taxe foncière sur le non bâti
 - secteur CCCPS : 7.18%
 - secteur CCAVDS : 10.23%
 - Cotisation foncière des entreprises
 - secteur CCCPS : 3.75%
 - secteur CCAVDS : 5.41%
- **Prendre acte des taux territorialisés applicables à fiscalité stable sur la période 2017 – 2022**

QUESTION N° 9
Prestation de services « secrétariat de mairie »
Clé de refacturation 2017 aux communes

Gérard Picci note en préambule que le contenu de la note de synthèse fait le constat d'une mauvaise gestion du service par l'ex CCCPS et d'une augmentation successive du coût horaire sur les prochains exercices.

Marie-Claire Bonnet Vallet rappelle que les 2 anciennes assemblées communautaires étaient souveraines et que le choix du taux horaire pratiqué par l'ex CCCPS n'a pas à être critiqué. Mais désormais, le service va surement être appelé à s'étendre et tous les budgets annexes doivent être traités de la même manière et dans la même logique, afin de connaître le coût réel. Mais l'esprit de solidarité et l'existence d'un léger excédent ont conduit la commission finances à ne proposer qu'une hausse de 5 %.

Elle indique que des nouvelles conventions de prestations de service uniformisées seront prochainement transmises aux communes adhérentes et que les autres seront sollicitées pour savoir si elles sont intéressées par le service.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver la clé de facturation 2017**
- **Autoriser la Présidente à conclure des conventions de prestations de service avec les communes adhérentes**

QUESTION N° 10
Budget primitif 2017

Martine Lassagne souligne un décalage sur les charges financières des dépenses d'exploitation du budget annexe « funerarium ».

Marie-Claire Bonnet Vallet confirme. Elle rappelle la complexité du travail d'élaboration de ce premier budget primitif de la CAPVDS et regrette que l'on s'en tienne à quelques coquilles.

A la majorité (10 voix contre), le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes CAP Val-de-Saône**
 - o **budget principal**
 - o **budget annexe du Funérarium**
 - o **budget annexe du secrétariat de mairie**
 - o **budget annexe de la Zone d'Aménagement Economique**
 - o **budget annexe de la ZAC**
 - o **budget à autonomie financière Environnement-déchets**
 - o **budget à autonomie financière Office de tourisme**

QUESTION N° 11

Avances de trésorerie du budget principal au budget à autonomie financière office du tourisme

Considérant la nécessité que le budget office du tourisme puisse disposer d'une trésorerie suffisante pour régler les premières dépenses de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Réaliser une avance de trésorerie à la régie dotée de la simple autonomie financière – Office du tourisme - par la collectivité de rattachement – le Budget principal - d'un montant de 50 000 €, remboursable avant le 31 décembre 2017.**

Le versement et le remboursement de cette avance de trésorerie seront suivis aux comptes D553 au Budget Principal, et R51921 au Budget Office du Tourisme.

QUESTION N° 12

Avances de trésorerie du budget principal au budget annexe funérarium

Considérant la nécessité que le budget funérarium puisse disposer d'une trésorerie suffisante pour régler les premières dépenses de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Réaliser une avance de trésorerie au budget funérarium en cas de besoin par la collectivité de rattachement – le Budget principal - d'un montant de 5 000 €, remboursable avant le 31 décembre 2017.**

Le versement et le remboursement de cette avance de trésorerie seront suivis aux comptes D553 au Budget Principal, et R51921 au Budget Funérarium.

QUESTION N° 13

Extension des moyens de paiement pour les régies de recettes des offices du tourisme

La délibération du Conseil Communautaire du 18 janvier 2017 autorise la Présidente à prendre toute décision pour la création, la modification et la suppression des régies

comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaire. Elle n'englobe néanmoins pas la question des modes de paiement, qui relève du Conseil communautaire.

Or il apparaît nécessaire de compléter les moyens de paiement de la régie de recettes de l'office de tourisme intercommunal.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Accepter comme moyen de paiement pour la régie de recettes des offices du tourisme, en plus de ceux déjà existants :**
 - les chèques vacances
 - la carte bancaire
- **Modifier les actes constitutifs des régies**
- **Autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.**

Informations et questions diverses

- **Présentation du travail analytique réalisé sur le service périscolaire territorialisé ex CCAVDS**

L'ex CCAVDS était compétente pour les activités périscolaires lesquelles englobent les accueils du matin et du soir, la restauration scolaire et les NAP. Cette compétence a donc été reprise par la CAPVDS. L'ensemble de ces activités sont budgétairement portées sur un seul et même service au sein du budget principal.

Toutes ces données ont été retravaillées ces dernières semaines à partir du réalisé 2016 afin de connaître le coût réel de chaque site et de le confronter avec la fréquentation. La synthèse de ce travail est jointe en annexe et s'appuie sur un reste à financer par jour et par enfant.

Conformément aux engagements pris lors du Débat d'Orientations Budgétaires, sur la base de ce document et du nécessaire travail de concertation et d'échanges, des décisions seront proposées au Conseil communautaire avant juin 2017. Elles auront vocation à s'appliquer dès la rentrée 2017/2018.

- **Organigramme fonctionnel permettant notamment d'identifier les élus et responsables de service par grands pôles de compétences (voir annexe)**

Pour conclure, Marie-Claire Bonnet-Vallet informe les conseillers communautaires qu'une réunion avec les vice-Présidents se tiendra dès le mardi 4 avril pour rappeler les règles de solidarité qui doivent présider.

Elle rappelle la réunion « fiscalité professionnelle unique » du 12 avril à 18 heures à la salle des fêtes de Flammerans et convie l'ensemble des élus à un moment de convivialité avec les agents communautaires le vendredi 14 avril à 12 heures au siège de la CAPVDS.